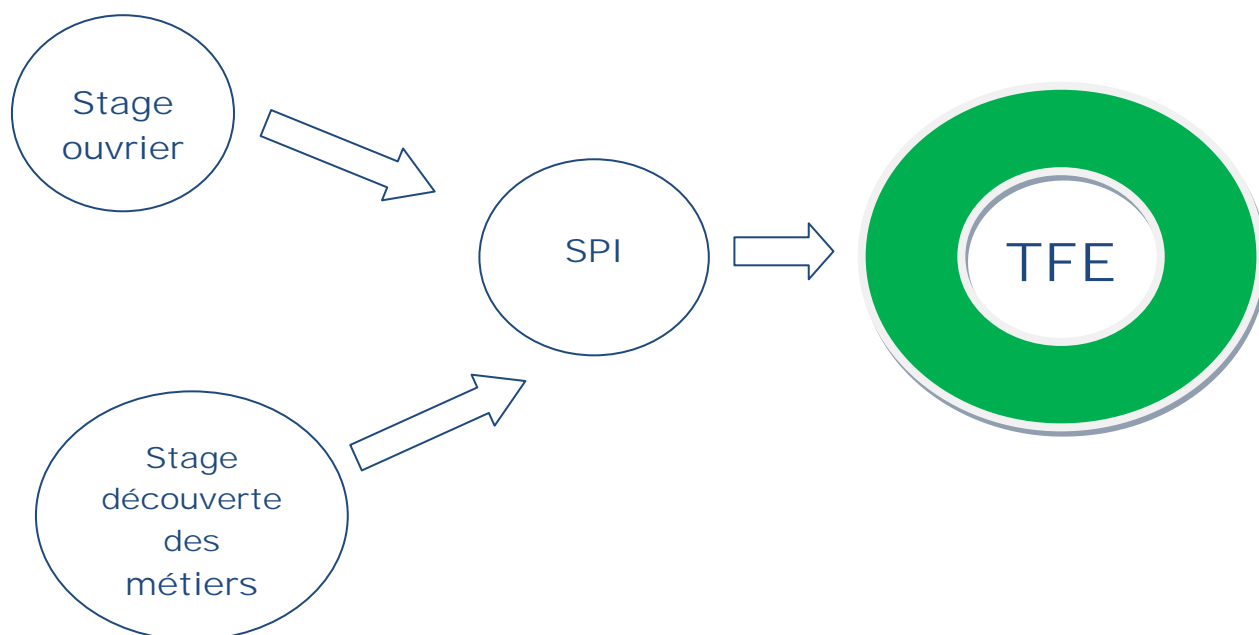


TRAVAIL DE FIN D'ETUDES

Tuteur de stage

Objectifs et procédures



Pour vous, pour nos étudiants, comme pour l'équipe enseignante de l'École, un stage doit être le plus bénéfique possible. Pour cela il est nécessaire que vous connaissiez les attentes de l'École, tant sur les objectifs fixés au stagiaire que sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble à cette mission qui va nous lier pendant 4 à 6 mois, en fonction des stages. L'objectif de ce document est d'accompagner la convention de stage qui vous est proposée.

Cette dernière donne le cadre réglementaire et administratif de l'engagement que vous allez prendre vis-à-vis de nos étudiants.

Ce document décrit plus en détails :

- le programme des stages à l'ENGEES
- dans quel cadre s'inscrit le stage dans le cursus scolaire du stagiaire
- les acteurs, de votre côté, comme du nôtre, qui jouent un rôle dans le bon déroulement de ce stage
- les attentes de l'ENGEES vis-à-vis du stagiaire et de la validation de son TFE
- la manière dont les stages sont évalués.

Sommaire

1 Les stages à l'ENGEES	3
1.1 Objectifs pédagogiques des stages et progressions.....	3
1.2 Programme des stages	3
1.3 Gratification.....	4
1.4 Conditions administratives	4
1.5 Assurance - santé.....	5
1.6 Vos contacts : mémo.....	5
2 Rôles et responsabilités	5
2.1 Le stagiaire	5
2.2 L'organisme et le tuteur de stage	6
2.3 Le référent école	6
2.4 L'équipe pédagogique et la scolarité	6
3 Mise en situation professionnelle : le TFE	7
3.1 Objectifs du TFE	7
3.2 Compétences évaluées	8
3.3 Choix et validation du stage	8
3.4 Déroulement et conditions pédagogiques.....	8
4 Mémoire de fin d'études et jury dans le cadre d'une soutenance à l'ENGEES.....	9
4.1 Le mémoire.....	9
4.2 Le jury.....	9
4.3 Présentation orale.....	9
4.4 Evaluation et notation.....	10

1 Les stages à l'ENGEES

1.1 Objectifs pédagogiques des stages et progressions

Le cursus des élèves de l'ENGEES s'articule en 3 ans selon un principe d'alternance entre des périodes d'enseignement à l'Ecole et des périodes de stages à l'extérieur.

Les premiers stages du cursus sont des stages courts, à vocation de découverte :

- **le stage découverte des métiers** permet de découvrir les métiers et missions, en matière de gestion de l'eau et de l'environnement, tant dans les entreprises, services de l'Etat, collectivités, qu'en laboratoires de recherche.
- **le stage ouvrier** permet de découvrir des réalités d'un chantier ;

Le stage « pratique de l'ingénierie » se situe, dans la progression du cursus comme dans ces objectifs généraux, à mi-chemin entre une approche découverte des métiers et une immersion professionnelle de longue durée :

- il est situé en fin de 2^{ème} année, donc à un moment où les élèves ont acquis l'essentiel de leurs connaissances techniques et peuvent pleinement les mettre à profit ;
- sa durée de 3 mois permet à l'étudiant d'être actif et de réaliser un travail significatif, si le sujet est bien ciblé et bien encadré ;
- ses objectifs généraux, axés sur la pratique de l'ingénierie, le démarquent du stage de découverte où l'élève est soit ouvrier, soit spectateur, mais il n'a pas l'ambition du T.F.E., orienté sur une démarche de méthodologie et de production personnelle.

Le T.F.E. ou travail de fin d'étude situé en fin de cursus est une immersion significative, de 4 à 6 mois, dans le monde professionnel. C'est un travail personnel et approfondi, axé sur la résolution d'une problématique donnée. Ses objectifs pédagogiques peuvent se décliner en 5 points majeurs :


- La mise en situation professionnelle
- L'approfondissement d'un thème
- L'élaboration d'une démarche personnelle
- La conduite de projet
- La valorisation du travail réalisé

Enfin, l'élève peut effectuer un stage volontaire d'une durée de 1 à 8 semaines pendant les périodes de vacances afin de découvrir un milieu professionnel qui lui permettra d'affiner son projet personnel.

1.2 Programme des stages

La liste des stages proposés et obligatoires à l'ENGEES est portée au tableau 1. Chaque stage donne lieu à une convention.

Pour mémoire, chaque étudiant doit satisfaire à une mobilité de 4 semaines minimum à l'étranger.

 Calendrier des stages													
FORMATION MASTERE				FORMATION LICENCE				FORMATION INGENIEUR					
> Bac +5													
Formation Mastère Spécialisé Stage de fin d'études	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
								6 mois					
Bac +5													
Formation Ingénieur Stage de fin d'études	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
					4 à 6 mois entre janvier et septembre								
Bac +4													
Formation Ingénieur Stage pratique de l'ingénierie	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
								3 mois					
Bac +3													
Formation Ingénieur Stage découverte des métiers *	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
			2 semaines										
Formation Ingénieur Stage ouvrier *	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
											4 semaines		
Formation Licence Professionnelle Stage de fin d'études	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
								4 mois					
Objectifs des stages Stage de fin d'études : Etude autonome, conduite d'un projet à caractère méthodologique et professionnel Stage pratique de l'ingénierie : Travail sur un projet technique précis au sein d'une équipe constituée Stage découverte des métiers : Découverte des métiers des ingénieurs de l'eau et de l'environnement Stage ouvrier : Situation active de découverte des chantiers et des équipes d'ouvriers Stage volontaire : Découverte professionnelle en France ou à l'étranger, formation aux langues, ouverture culturelle et professionnelle													
* Nouveauté à la rentrée 2014 pour les élèves fonctionnaires Stage ouvrier : 2 semaines en novembre Stage découverte des métiers : 4 semaines en juillet													

Stage volontaire
• 1 à 8 semaines pendant les congés scolaires (stage optionnel)

Période à l'étranger
• 4 semaines minimum

Type de formation

- Mastère spécialisé "Eau Potable et Assainissement"
- Mastère spécialisé "Gestion, traitement et valorisation des déchets"
- Ingénieur ENGEES
- Licence professionnelle "Protection de l'Environnement - Gestion des eaux urbaines et rurales"

Tableau 1 : Liste des stages en formation ingénieur sous statut étudiant à l'ENGEES.

1.3 Gratification

Un stage de plus de deux mois donne lieu à une rémunération.

Pour les élèves non fonctionnaires, si le stage se déroule en France, la gratification est obligatoire. L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois. Le montant de la gratification versé au stagiaire doit être précisé dans la convention de stage. Ce montant peut être fixé soit par la convention de branche ou l'accord professionnel étendu ou à défaut par décret.

Le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, fixe le montant horaire de la gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

En revanche, les élèves ingénieurs fonctionnaires ne peuvent pas percevoir de gratifications pendant leur stage.

1.4 Conditions administratives

Le stagiaire est soumis au règlement intérieur de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail, les règles d'hygiène et de sécurité, les obligations de secret et de discrétion professionnelle. S'il manque à cette obligation, l'organisme d'accueil pourra mettre fin au stage après consultation de la Direction de l'ENGEES.

Les frais professionnels liés au bon déroulement du stage sont à la charge de l'organisme d'accueil. Il ne sera pas accordé de prolongation de stage (sauf cas exceptionnel dûment motivé, maladie, etc.).

1.5 Assurance - santé

Le stagiaire bénéficie d'une assurance responsabilité civile contractée par l'ENGEES pendant les périodes de stages obligatoires en France ou à l'étranger. Un paragraphe spécifique est inclus dans la convention de stage.

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire non salarié, l'organisme d'accueil fera parvenir la déclaration le plus rapidement possible (cf. annexes 3)

Elèves non fonctionnaires

Déclaration à compléter et à adresser dans les 48 heures à la CAA Alsace-Moselle, copie à l'ENGEES :
(cf. annexe 3a)

CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES - BP 20021 - 2 rue de Rome - 67309 SCHILTIGHEIM Cedex
ENGEES - BP 61039 - 1 quai Koch - 67070 STRASBOURG Cedex - service RH

Elèves fonctionnaires

Déclaration à transmettre à l'ENGEES - service RH (cf. annexe 3b)

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, il est important de se conformer aux recommandations de l'organisme d'accueil en matière de vaccins requis, notamment en cas de travaux en réseaux d'assainissement, risques liés aux effluents etc.

1.6 Vos contacts : mémo

Le Service Entreprises & Collectivités

- Suivi administratif durant les stages, conventions

Nicolas MICHEL

mél : engees-sec@unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 94

La Direction des Etudes

- Réception des documents de consensus

Zubeyde KOCA (en plus du référent)

mél : engees-de-secretariat@unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 61

- Suivi de la scolarité 3A
- Organisation des jurys de soutenance

Martine BOHY

mél : martine.bohy@engees.unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 52

- Suivi pédagogique
(en complément du référent)

Marianne BERNARD

mél : marianne.bernard@engees.unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 59

2 Rôles et responsabilités

2.1 Le stagiaire

Le stagiaire est le premier responsable de la qualité des apprentissages réalisés durant son stage. C'est pourquoi, une fois le stage approuvé et enregistré, ce sera à lui de discuter et de déterminer avec son employeur, les meilleures conditions de réalisation de son stage. Il devra également prendre les initiatives appropriées afin de s'intégrer rapidement à l'entreprise. De manière générale, l'étudiant qui réalise un stage en entreprise, veut assurer le succès de son intégration dans son milieu de travail et atteindre les objectifs du stage. Pour cela il doit adopter les attitudes et les comportements suivants :

- Faire sa place dans l'équipe de travail; il aura alors la charge de bien comprendre les mandats qui lui seront confiés.
- Réaliser ses projets avec le maximum d'efficacité, dans la mesure de ses compétences.
- Se conformer aux règles et procédures en vigueur dans l'organisme d'accueil.
- Réfléchir de façon critique sur l'ensemble de ses actions afin d'améliorer ses interventions; ses réflexions seront consignées dans un ou des rapports.
- Rester en contact avec l'ENGEES et son référent.
- Réaliser et finaliser son travail conformément aux souhaits et exigences de l'employeur et aux critères de l'ENGEES pour valider son stage.

2.2 L'organisme et le tuteur de stage

L'organisme qui accepte d'offrir un stage doit comprendre et partager les objectifs de formation propres aux stages en entreprise et en accepter les règles de fonctionnement.

Elle doit assurer un encadrement adéquat du stagiaire en désignant un tuteur de stage, en général le supérieur immédiat qui supervisera le travail du stagiaire. Le tuteur de stage nommé par l'organisme d'accueil, dans la mesure du possible un ingénieur titulaire, est une ressource et un guide pour le stagiaire.

Il reçoit et facilite l'intégration (humaine, professionnelle et physique) du stagiaire dans l'entreprise.

Il encadre le travail de l'élève et le guide dans sa progression. Le tuteur de stage gère le travail du stagiaire et le suit, de manière régulière, comme il le fait pour les autres employés de l'entreprise. Il lui libère dans son planning, dans la mesure du possible, du temps pour la rédaction du rapport Il est demandé au tuteur de stage de :

- Proposer une organisation de travail au stagiaire, dès le début du stage pour confirmer les modalités spécifiques du stage.
- De mettre à jour les modalités de stage si celles-ci ont évolué entre la négociation du stage et son démarrage. (Afin d'être informée de ces éventuelles modifications et de s'assurer que le stage se déroule bien dans le cadre de nos attentes, la Direction de l'École demande au stagiaire de lui envoyer, dans les 2 mois qui suivent l'entrée en stage, un document de consensus validé par le tuteur de stage.
- D'informer la Direction des Etudes de tout problème. Pour cela les responsables de formation référents pour chaque année sont les interlocuteurs privilégiés.

2.3 Le référent école

Conformément au décret du 27/11/2014, l'établissement d'enseignement désigne l'enseignant référent parmi les membres des équipes pédagogiques. Son rôle est le suivant :

- validation du document de consensus au bout de 2 mois et transmission du document validé à la DE ainsi qu'au maître de stage
- contact avec l'entreprise laissé à l'appréciation de l'enseignant référent.
- contact une fois par mois avec l'étudiant soit environ 4 contacts lors du TFE sur la base d'une fiche « navette » remplie par l'étudiant afin de s'assurer que le travail de l'étudiant lui permettra de répondre aux attentes pédagogiques de l'école
- Accompagner et répondre aux sollicitations de l'étudiant et/ou de l'entreprise au cours du stage de façon limitée
- rédaction du compte rendu de l'enseignant référent qui permettra d'éclairer le jury sur le déroulement du stage

Le référent est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant pendant son stage. Il appartient à l'étudiant de le solliciter pour obtenir des précisions ou des conseils tant sur les aspects de démarche, de méthode, de connaissances techniques, que pour l'élaboration du rapport.

2.4 L'équipe pédagogique et la scolarité

L'équipe pédagogique et la scolarité ont la charge de la gestion, du développement et de l'application des politiques et règlements du programme de stages. Les responsabilités spécifiques sont :

- Maintenir entre les entreprises participantes et l'École les moyens de communication permettant d'assurer une meilleure réalisation des stages.
- Proposer des solutions, tant pour l'entreprise que pour le stagiaire, si des problèmes surviennent durant le stage.
- Assurer la transmission des documents nécessaires à la réalisation du stage, la rédaction du mémoire et la soutenance.
- Organiser la soutenance

3 Mise en situation professionnelle : le TFE

Le stagiaire se voit confier dans l'organisme d'accueil **une mission**, très proche d'une mission d'ingénieur (sans toutefois en assumer les responsabilités - de type managériales, économiques ou financières - pour lesquelles le tuteur de stage "prend le relais").

Cette mission répond à une véritable préoccupation de l'entreprise, elle doit être de nature à utiliser **les connaissances académiques** acquises en scolarité et mobiliser les **compétences scientifiques et techniques** d'un ingénieur et ne peut se limiter à une simple mission d'exécution.

Il s'agit généralement d'une **mission d'études**. C'est à dire une mission au cours de laquelle le stagiaire doit étudier une question particulière qui lui permet d'aborder des aspects techniques, scientifiques, économiques et sociaux qui caractérisent pleinement les actions de l'ingénieur.

Elles imposent toutes de garder à l'esprit :

- une vision concrète du problème posé de son contexte, de ses implications pratiques
- une attitude de recherche et de questionnement vis à vis du problème posé
- une qualité du raisonnement en lien avec les objectifs, les résultats obtenus et enseignements à en tirer.

3.1 Objectifs du TFE

Approfondissement d'un thème

Le TFE permet à chaque étudiant d'acquérir, dans un domaine donné, des compétences pointues et une véritable expérience professionnelle.

Le thème choisi doit mobiliser les connaissances acquises à l'Ecole. Il s'agit préférentiellement d'un thème technique, qui peut toutefois être complété par une approche économique, sociale ou réglementaire.

Elaboration d'une démarche personnelle

La mission d'étude implique une **réflexion personnelle et approfondie sur le sujet** qui doit progressivement amener le stagiaire à bâtir sa **méthode de travail**. Ce travail personnel est bien entendu conduit en liaison étroite avec son tuteur de stage, qui valide autant que de besoin le respect des attentes de la structure d'accueil.

Il est essentiel que le travail méthodologique soit très poussé et que la démarche adaptée soit pleinement justifiée.

Au-delà de cet aspect méthodologique, **l'aptitude à la conduite de projet** est également expérimentée, au travers d'une **appropriation du sujet** et l'acquisition d'un comportement autonome et responsable, caractéristique de l'ingénieur.

Conduite de projet

Le stagiaire se voit confier une **mission** dont il est le **moteur**.

Selon la culture d'entreprise, il ne sera pas forcément le "chef de projet" identifié en interne (qui pourra être son tuteur de stage). Cependant, dans l'approche de sa mission, il doit s'identifier à un chef de projet et se comporter comme tel (limites d'action à déterminer avec le tuteur de stage).

Valorisation du travail réalisé

Au-delà des attentes de l'organisme d'accueil, l'étudiant doit être en mesure de valoriser son travail et de le restituer devant un public extérieur à l'organisme d'accueil. Il ne s'agit pas seulement d'une question de forme, mais aussi de fond, qui doit être accessible à autrui. Le mémoire et la soutenance de TFE permettent d'évaluer cette aptitude.

A travers cet exercice de restitution, c'est aussi la force de conviction, la capacité à convaincre et la faculté de l'étudiant à défendre son projet qui est mise en perspective.

3.2 Compétences évaluées

- capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer: exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
- Capacité d'analyse des enjeux et proposition de solutions pour résoudre un problème complexe
- aptitude à mobiliser l'ensemble des ressources d'un champ scientifique et technique liées à une spécialité
- aptitude à la rédaction, à la présentation et à l'argumentation

3.3 Choix et validation du stage

Les élèves, dans le cadre du projet pédagogique de l'École et de leur projet professionnel, recherchent le stage qu'ils souhaitent en fonction du cahier des charges défini ci-dessus. Le TFE doit être l'occasion de transformer des savoirs académiques en une expertise de professionnel du Génie de l'Eau et de l'Environnement : c'est un moyen d'évaluer ses compétences pour opérer, au sortir de l'École, un choix de poste ou d'emploi le mieux adapté à son profil et à ses attentes.

Le thème de stage choisi, (qui figure également dans la convention), doit être compatible avec la durée du stage et satisfaire aux exigences minimales de l'École, c'est-à-dire permettre au stagiaire un travail personnel et approfondi et le développement d'une réflexion méthodologique propre, présentés dans un mémoire de fin d'études, qui donne lieu à une soutenance devant un jury.

Seules seront validées les propositions de TFE qui prennent en considération les objectifs rappelés au paragraphe 3.1, les domaines d'études propres à l'ENGEES et une motivation professionnelle construite et raisonnée.

La démarche de validation du stage peut se résumer ainsi :

- recherche par l'élève et négociation avec l'organisme d'accueil
- validation par un référent ENGEES (responsable de module, par exemple)
- validation par la Direction des Etudes
- établissement de la convention par le Service Entreprise et Collectivité et signatures

3.4 Déroulement et conditions pédagogiques

Le stage de fin d'études est d'une durée de 6 mois, ramené exceptionnellement à 4 mois pour certains cursus de formation (certaines scolarités extérieures). Une convention de stage est passée entre la structure d'accueil et l'ENGEES.

« Loi Cherpion n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, article L 619-2 : La durée du ou des stages effectués par un même stagiaire dans une même entreprise ne peut excéder six mois par année d'enseignement. »

Sur la base du thème de stage initialement retenu et porté sur la convention, il sera établi un **document de consensus** élaboré conjointement par l'étudiant et son tuteur de stage. Etabli dès le début du stage (dans les deux mois), ce document vise à confirmer les modalités spécifiques. En effet, parfois, l'engagement de l'organisme d'accueillir un stagiaire se fait longtemps avant le début de stage. Ainsi la mission prévue au départ a pu évoluer. De plus, la personne qui supervise effectivement le travail du stagiaire n'est peut être plus la même que celle qui a signé la convention de stage. Le document de consensus est obligatoirement validé par l'École, au plus tard 2 mois après le début du stage.

4 Mémoire de fin d'études et jury dans le cadre d'une soutenance à l'ENGEES

Le travail de fin d'études (TFE) doit permettre de consolider ou d'acquérir les compétences et qualités nécessaires à un ingénieur.

4.1 Le mémoire

Le mémoire a pour objet de présenter la problématique que l'étudiant a eu à traiter au cours de son stage. Il doit développer, **en moins de 60 pages**, un discours complet et cohérent, dont la compréhension ne suppose pas la consultation des pièces éventuellement annexées.

Le tuteur de stage est invité à aider l'élève à construire son mémoire, à le relire sans prendre partie active dans la rédaction.

Le mémoire est envoyé directement par l'étudiant à chaque membre de son jury, au plus tard 15 jours avant la soutenance.

4.2 Le jury

Des jurys thématiques sont constitués par l'Ecole. Chaque jury est constitué de 3 membres, dont un président. Dans chaque jury, l'Ecole est généralement représentée par l'un de ses enseignants.

Pour chaque soutenance, un rapporteur écrit est préalablement désigné. Il propose des notes de lecture à l'attention des autres membres du jury. Le jury aura un **regard académique** ET un **regard professionnel** sur le travail de l'étudiant. Il jugera à partir des critères d'évaluation suivants :

- Acquisition des connaissances et compétences techniques, mais aussi économiques, juridiques ou sociales selon les sujets
- Capacité à conduire et mener à bien un projet, à s'organiser (méthode de travail), à exposer clairement les objectifs, les moyens et le raisonnement pour y parvenir (« fil conducteur »), et en tirer les conclusions (bilan, propositions, perspectives), capacité à restituer clairement son travail, à le mettre en valeur, à communiquer, convaincre, et argumenter
- Méthode, rigueur, réflexion, analyse critique (y compris par rapport à la commande), vision globale, capacité d'adaptation, recul, autonomie, savoir-être, qualités humaines
- En quoi le TFE a permis d'apprendre à se positionner comme un ingénieur ?

La date de soutenance et la composition du jury sont portées à la connaissance de l'étudiant. Le tuteur de stage y est invité par la Direction des Etudes. Toutefois, les frais liés à son déplacement ne peuvent être pris en charge par l'Ecole.

Le tuteur de stage aura fait parvenir à l'ENGEES, une semaine au moins avant la date retenue pour la soutenance, un « avis » répondant à une grille d'appréciation préparée par l'ENGEES (cf. annexe 1)

4.3 Présentation orale

Le tuteur de stage, ainsi que les référents sont invités à la soutenance.

Pour les étudiants candidats au diplôme d'ingénieur suivant une formation de 3^{ème} année externe à l'Ecole, une soutenance commune en vue de l'obtention du double diplôme est possible dès lors que la scolarité s'est déroulée dans un établissement partenaire de l'ENGEES et lorsque les exigences sont compatibles. La Direction des Etudes informera les étudiants individuellement lorsque la soutenance commune sera possible. A défaut, une deuxième soutenance sera organisée pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Dans le cadre d'une scolarité suivie dans un établissement non partenaire, l'étudiant se verra dans l'obligation de réaliser une double soutenance (établissement d'accueil et ENGEES).

Le déroulement de chaque soutenance est le suivant :

- 30 mn d'exposé oral du candidat
- 30 mn de discussion pendant laquelle le candidat répond aux questions du jury
- 10 mn de mise en commun : après le départ du candidat, le jury se concerta, assisté du tuteur de stage et du référent de l'étudiant.

Pour un stage à l'étranger : exceptionnellement, et sous réserve d'un accord préalable de l'ENGEES, avant désignation du jury, la soutenance pourra se dérouler en anglais, allemand ou espagnol.

A l'issue de l'audition de tous les candidats, le jury délibère seul. Il dispose à cet effet d'une grille d'évaluation commune du mémoire de fin d'études et de la soutenance (cf. annexe 4)

Sont également portés à sa connaissance, le compte-rendu de stage établi par le stagiaire et l'avis du tuteur de stage.

La délibération du jury donne lieu à une note globale attribuée à chaque candidat et portée à leur connaissance en fin de séance, assortie d'un bref commentaire du président de jury.

4.4 Evaluation et notation

Le stage donne lieu à 2 notes, qui seront prises en compte pour l'évaluation globale du stage :

- Une note de rapport
- une note de soutenance
- une évaluation portée par l'avis du tuteur de stage (cf. annexe 1)

Le TFE est validé lorsque la note globale obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Elle entre dans la moyenne générale de 3^{ème} année avec un coefficient de 50 %.

Nombre d'ECTS attribué à ce stage : 30 ECTS

En parallèle, il sera demandé au stagiaire de remplir une fiche d'évaluation du stage (cf. annexe 5) qui ne sera pas prise en compte dans la notation.

Annexes :

- 1 - Grille d'évaluation du tuteur de stage
- 2 - Attestation de stage
- 3 - Imprimés déclaration d'accident du travail
 - 3a - Elève non fonctionnaire : Caisse d'assurance Accidents Agricoles - CAAA
 - 3b - Elève fonctionnaire : Bordereau d'un accident
- 4 - Grille d'évaluation commune du mémoire et d'une soutenance à l'ENGEES
- 5 - Fiche d'évaluation du stagiaire

Strasbourg, le 01/09/2016

La Directrice des Etudes,
Marianne BERNARD